

La Kéké veut que sa soeur qui maltraite son enfant soit comme dans un château en prison

écrit par Christine Tassin | 11 juin 2024



Rachel Keke, députée LFI. AFP / © Virginie Haffner



Rachel Keke, députée LFI. AFP / © Virginie Haffner

Je ne suis pas sûre que le cache-cheveux et la couleur vert pétant soient vraiment en accord avec le bleu blanc rouge de l'écharpe de député mais passons.

C'est un drôle d'état d'esprit qui amène d'aucuns nés ailleurs ou descendants de nés ailleurs à se comporter comme dans nombre de pays africains où c'est la loi du plus fort du mieux placé, qui s'impose.

C'est sans doute pour cela que la Kéké qu'on nous a présentée, me semble-t-il, au moment de son élection comme parlant mal le français (et il faut reconnaître que c'est parfois [très difficile de la comprendre](#) avec son accent à couper au couteau) se croit autorisée à venir vérifier si la marâtre qui lui sert de soeur est bien traitée en prison.

Les dictateurs africains semblent avoir laissé des traces, des modèles chez certains des immigrants ou descendants d'immigrants qui nous arrivent et qui mordent les chauffeurs de taxi (par exemple Laetitia Avia ou Sira Sylla) et/ou

harcèlent leurs attachés parlementaires.

Le député de La France Insoumise, Rachel Keke, déjà sous les feux de l'actualité cette semaine après avoir agité un drapeau palestinien à l'Assemblée nationale, est intervenue dans la brigade de gendarmerie de Dourdan pour apporter son soutien à sa sœur, placée en garde à vue pour des accusations de violences sur mineur.

Il y a quelques semaines, le collège Condorcet à Dourdan (Essonne) a signalé au parquet d'Évry des épisodes de violences depuis avril 2024 au sein du foyer de la sœur de la députée LFI de la 7e circonscription du Val de Marne, Rachel Keke. Ces violences sont attribuées à la mère, au père et au demi-frère majeur de la victime, un mineur de moins de 15 ans. La brigade de gendarmerie de Dourdan a été saisie de l'enquête. Les personnes mises en cause, à savoir la sœur, le beau-frère et le neveu de la députée, ont été placées en garde à vue le 6 juin. La mesure a été prolongée le 7 juin, a appris le JDD de sources policières. Le grand frère de la victime, déjà contraint de suivre un stage de citoyenneté pour violences aggravées et refus de prélèvement ADN, comparaitra devant la justice en septembre prochain.

Le père et le grand frère sont sortis de garde à vue le 7 juin à 19h, mais la mère a été déférée le 8 juin à 8h et convoquée par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire. Jusqu'ici, l'affaire suivait son cours normal. Jusqu'à l'intervention ce matin, vers 8h50, de la députée Rachel Keke, qui s'est présentée à la brigade de gendarmerie de Dourdan, où sa sœur était en garde à vue prolongée pour violences habituelles sur un mineur de moins de 15 ans. **Invoquant son statut d'élue – dévoyant au passage ses pouvoirs parlementaires à des fins personnelles – elle a provoqué une scène en exigeant de visiter les lieux privés de liberté.** Informée que sa sœur venait d'être transférée au parquet d'Évry, elle a quitté immédiatement les lieux, promettant de revenir pour les visiter.

La sœur de la députée est convoquée à l'audience de la 9ème chambre du tribunal judiciaire d'Évry le 20 novembre 2024. Elle est soumise à une obligation de suivi psychologique et interdiction de rentrer en contact avec son fils.

<https://www.lejdd.fr/societe/info-jdd-la-deputee-lfi-rachel-ke-ke-provoque-un-esclandre-dans-une-gendarmerie-en-essonne-146127>